

# «Je ne suis pas un pyromane, j'aimerais retrouver ma vie d'avant»

**Réhabilitation** Yoann était soupçonné d'être l'auteur des incendies criminels survenus sur le site de l'Institut équestre national d'Avenches (VD) l'an dernier. Blanchi par la justice, il est pourtant toujours ostracisé.

**Fabiano Citroni**

fabiano.citroni@lematindimanche.ch

Yoann, 28 ans, vient de recevoir l'ordonnance de classement de la procureure vaudoise Maria Giannattasio. Cette décision de justice confirme ce qu'il a toujours dit: il n'est pas l'auteur des incendies criminels survenus sur le site de l'Institut équestre national d'Avenches (IENA), qui ont provoqué la mort de plus de 20 chevaux et poneys dans la nuit du 14 au 15 juillet 2017.

Mercredi, quand on se rend dans l'étude de son avocate, Me Véronique Fontana, on s'attend à rencontrer un jeune homme soulagé d'être officiellement «blanchi». Mais Yoann n'a pas le moral. «Franchement, je ne vais pas très bien. Je n'ai plus de vie. Je passe mes journées assis sur mon canapé. Je ne sors que pour promener mes chiens», dit-il, la voix posée, le regard triste. Ses confidences jettent un froid. «Qu'est-ce qui ne va pas?» lui demande-t-on. «Je ne suis pas un pyromane, j'aimerais retrouver ma vie d'avant», répond-il.

**«Le tort moral qu'il a subi ne pourra jamais être indemnisé tant la vindicte populaire s'est acharnée contre lui»**

**Me Véronique Fontana,**  
avocate de Yoann

La vie d'avant, c'était s'occuper des chevaux. «Pour moi, le plaisir ultime, c'est de se lever tous les matins à 4 h 30 pour voir des chevaux s'entraîner», raconte Yoann. Il a travaillé pendant des années dans le milieu. Préparer le box, le matériel, conduire les équipés à l'étranger pour des courses, il connaît.

**Lynché sur Facebook**

Mais tout s'est arrêté du jour au lendemain. Le 21 juillet 2017, ce pompier volontaire est interpellé, six jours après le sinistre. La police annonce son arrestation, mais ne livre aucun élément permettant de l'identifier. Moins prudents, les médias écrivent que le suspect «serait un pompier» et qu'il travaille pour un entraîneur de chevaux du coin. Le nom de Yoann sort très vite dans la région.

À peine arrêté, il est lynché sur les réseaux sociaux. On lui souhaite le même sort que celui des chevaux. «Quand j'ai découvert toutes les horreurs publiées, j'étais détruit. C'était d'une violence inouïe», dit Yoann.

Le palefrenier est détenu pendant treize jours. Le 2 août 2017, quand il est libéré, la police écrit que «les investigations tendent à le mettre hors de cause». Mais le mal est fait. «Ce jour-là, j'ai appelé l'entraîneur qui s'occupait de mon cheval. Il m'a dit: «Si tu es face à moi, je te tue. C'était incroyable.»

Sans mauvais jeu de mots, dans le milieu, on pense qu'il n'y a pas de fumée sans feu. «J'ai appris qu'à l'IENA, certains pensent que j'ai été libéré pour que la police puisse me surveiller et me confondre si je commets un délit», se désole Yoann.

Dans cette histoire, ce qui est terrible, c'est que d'emblée, Yoann a fait office de coupable idéal. Le 20 juillet 2017, quelques heures avant son interpellation, Jean-Pierre Kratzer, président de l'IENA, transmet un fax à la procureure. Il écrit que Yoann «apparaît par son comportement et ses déclarations comme un suspect à prendre sérieusement en considération». Il dit aussi: «Les locataires du site sont au courant que Yoann a un passé psychiatrique et a fait preuve de violences à plusieurs reprises sur des personnes et des animaux.»

À cette période, deux autres personnes auditionnées accablent le jeune homme. La première a «entendu dire qu'il maltraitait les chevaux en les frappant. Je sais qu'il peut se montrer violent.» Mais elle ajoute: «Il s'est toujours montré correct avec moi.» La deuxième ne connaît «pas très bien Yoann», mais elle a entendu «qu'il n'était pas toujours très correct avec les chevaux».

Beaucoup de rumeurs... «La présomption d'innocence a été bafouée et la rapidité avec laquelle la rumeur s'est transformée en soupçons démontre de graves incohérences au sein de l'appareil répressif vaudois», dénonce Me Véronique Fontana.

**Il est insulté à la Migros**

Il y a la rumeur et les faits. L'enquête a démontré que Yoann était chez lui quand le site de l'IENA a pris feu, à trois kilomètres de là, et la procureure a ordonné le classement de la procédure ouverte à son encontre pour incendie et mauvais traitements infligés aux animaux.

Les faits sont limpides. Mais aujourd'hui encore, Yoann est ostracisé. «Dernièrement, j'ai montré mon intérêt pour un job en lien avec les chevaux dans le sud de la France, mais je n'ai pas été engagé. J'ai demandé une explication. On m'a répondu que mon nom disait quelque chose», soupire le palefrenier.

Il y a une semaine, il a été insulté à la Migros. «C'était des gens de l'IENA qui ont pourtant reçu l'ordonnance de classement», dit-il. Assise à ses côtés, Me Véronique Fontana intervient: «Le tort moral qu'il a subi ne pourra jamais être indemnisé ni résorbé tant la vindicte populaire s'est acharnée et s'acharne encore contre lui.»

Au terme de notre rencontre, mercredi, Yoann revient sur l'idée de retrouver la vie d'avant. «J'ai envie de pouvoir me promener la tête haute et de ne plus subir le regard des gens. Oui, j'ai été suivi par un psy, mais quand vous dites ça, vous passez pour un fou. C'est terrible. On me voit comme un monstre. Comment voulez-vous que je me projette dans ces conditions?» ●



Yoann, rencontré dans l'étude de Me Véronique Fontana, espère pouvoir de nouveau travailler avec des chevaux. Yvain Genevay

## Le suspect détenu depuis six mois clame toujours son innocence

► Les incendies qui ont ravagé l'Institut équestre national d'Avenches ne sont pas les seuls qui ont eu lieu dans la région de la Broye en été 2017. En un mois, il y a eu douze incendies criminels. Parmi tous ces sinis-

tres, trois ont marqué les esprits. Il y a d'abord celui d'Avenches qui a entraîné la mort de 13 chevaux et 11 poneys. Il y a ensuite ceux survenus le 29 juillet, dans des étables, à Domdidier (FR) et

Payerne (VD), qui ont provoqué la mort de 36 taureaux, 19 vaches et 6 veaux.

Quand les feux du 29 juillet ont été boutés, Yoann était alors en détention provisoire. Trois jours après l'avoir libéré, les enquêteurs ont arrêté un autre individu. C'était le 5 août. Cet homme, un Fribourgeois de 22 ans, interpellé suite à une explosion dans la cave d'un immeuble de Dompierre, est soupçonné d'être l'auteur des douze incendies criminels. Il a déjà été condamné pour des incendies dans le canton de Vaud. En novembre 2017, les polices vaudoise et fribourgeoise écrivaient que les soupçons «s'appuient entre autres sur des éléments d'imagerie, des éléments de preuves numériques et des éléments de téléphonie». Elles

précisaient: «En l'état, le prévenu conteste être l'auteur des faits qui lui sont reprochés.»

Qu'en est-il aujourd'hui? Selon nos sources, le suspect clame toujours son innocence. Son avocate, Me Marlène Jacquey, ne souhaite pas faire de commentaires en l'état. Les deux procureurs en charge de l'affaire ne sont guère plus loquaces. La procureure vaudoise Maria Giannattasio dit que son enquête (sur les incendies dans le canton de Vaud) se poursuit. Quant au procureur général adjoint fribourgeois, Raphaël Bourquin, il explique que son enquête «arrive à son terme».

Une fois les instructions bouclées, les ministères publics définiront qui pilote l'affaire et il y aura alors un seul procès pour juger le prévenu.



L'Institut équestre national d'Avenches (VD) a pris feu dans la nuit du 14 au 15 juillet 2017. Jean-Paul Guinnard